Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260416-2026_CC_53-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2026_CC_53
Séance du 16/04/2026

Membres en exercice : 42
- **Présents : 40**
- **Votants : 42**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 10/04/2026

Le 16 avril 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 10 avril 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	BONDU	Jean-Louis	X		
GUISSENY	GUEGUEN	Stéphanie	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	BERTIN	Anne	X		
KERLOUAN	GUEZENOC	Eric	X		
KERLOUAN	MITCHOVITCH	Gérard	X		
KERNILIS	BERTHOULOUX	Franck	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE MENN	Jean-Noël	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LE FOLGOËT	PENNORS	Xavier		X	Pascal KERBOUL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BOIVIN	Christophe	X		
LESNEVEN	BOUCHARÉ	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LE VOURCH	Stéphane	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	OLLIVIER	Caroline		X	Christophe BOIVIN
LESNEVEN	WALLET	Monique	X		
PLOUDANIEL	ABJEAN	Pierre	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	NICOLAS	Anne-Cécile	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUIDER	SIMON	Bernard	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	CORRE	Nathalie	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	LELOUP	Patrice	X		
SAINT-FREGANT	LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	X		
SAINT-FREGANT	MASQUELIER	Philippe	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	ROUDAUT	Jean-Yves	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Nicolas KERMARREC

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260416-2026_CC_53-DE

CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA CLCL

Par délibération n° CC/41/2025 du 19 mars 2025, le conseil communautaire a adopté une charte de déontologie des élus. Elle complète la charte de l'élu local. Elle a été établie suite au contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes qui demandait de renforcer la prévention des conflits d'intérêts.

Cette charte de déontologie établit un cadre éthique pour le positionnement des élus, dans l'exercice de leur mandat. Elle a pour vocation de conseiller, sécuriser et protéger les élus pour leur permettre de poursuivre en toute sérénité l'accomplissement de leur mandat.

Elle prend en compte La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

La charte de déontologie comprend les points principaux suivants :

- Rappel des 7 principes déontologiques inscrits dans la charte de l'élu local en insistant sur les principes d'impartialité, de dignité, de probité et d'intégrité ;
- Reprise de la définition très large du conflit d'intérêts et précision des cas dans lesquels les conseillers communautaires doivent mettre en œuvre leur obligation de déport ;
- Dispositions relatives aux cadeaux et invitations ;
- Rôle du référent déontologique désigné ;
- Conséquences d'un conflit d'intérêts.

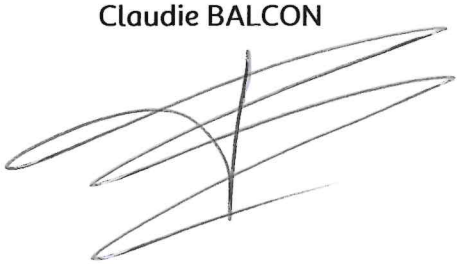
Vu cet exposé,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la charte de déontologie des élus qui figure en annexe de la délibération.

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON



Le secrétaire de séance
Nicolas KERMARREC

